



Office municipal
d'habitation
de Montréal

Montréal, le 22 septembre 2015

Aux locataires des habitations Saint-Timothée
1444, rue Saint-Timothée,

Travaux pour améliorer la performance de la toiture

En bref...

Investissements

Plus de 45 000 \$

Calendrier

Du 28 septembre au 30 octobre 2015

Horaire

Du lundi au vendredi, entre 7 h et 17 h.

Les travaux doivent être réalisés par **beau temps**. Leur durée pourrait donc varier. Dans certains cas exceptionnels, la plage horaire pourrait être prolongée, si la bonne marche des travaux l'exigeait.



Entrepreneur

Groupe Atwill-Morin inc.

Les travaux permettront de protéger votre immeuble contre les infiltrations d'eau et les intempéries.

- La toiture et la marquise de l'entrée principale seront entièrement refaites. Les travaux n'avaient pu être faits l'an dernier en raison du mauvais état des murs de briques.
- Une membrane élastomère blanche complètera la réfection du toit.
- Les deux murs de briques adjacents à l'entrée principale seront réparés.

Les travaux causeront quelques **dérangements temporaires** :

- bruit,
- poussière,
- odeurs de goudron,
- présence d'équipements pouvant dégager des vapeurs d'essence;
- de la machinerie pourrait être installée temporairement dans l'entrée du stationnement. L'accès au stationnement ne sera pas interdit, mais pourra être difficile à certains moments. Veuillez limiter vos déplacements.

À vous d'agir – Rôle du locataire

Veillez respecter les périmètres de sécurité et utiliser la porte de sortie secondaire, si la porte principale est obstruée momentanément par les travaux (la porte d'entrée principale ne sera pas condamnée).

Des questions ou des préoccupations concernant le chantier, son déroulement ou le remboursement des frais d'installation? Communiquez avec **Caroline Stewart**, votre agente de liaison, en composant le **514 872-9235**.

Merci pour votre patience et votre collaboration!

LA LUTTE AUX ÎLOTS DE CHALEUR



C'est naturel

En septembre 2008, l'Office municipal d'habitation de Montréal s'est doté d'une politique de développement durable et réalise depuis des interventions de lutte aux îlots de chaleur sur plusieurs de ses habitations. Aux endroits déterminés, l'OMHM planifie, pour les prochaines années, des rénovations qui intègrent diverses techniques comme la création de zones d'ombrage, l'installation de toitures blanches et plus encore.

Ainsi, la nouvelle toiture de votre immeuble sera recouverte d'une membrane élastomère blanche qui réfléchit les rayons du soleil, ce qui a pour effet de diminuer la quantité de chaleur emmagasinée dans le bâtiment. Il s'agit là d'une solution de rechange intéressante aux toitures traditionnelles.

PRÉVENTION SUR LE CHANTIER

Pour la durée des travaux, un conteneur à déchets sera installé à proximité de l'immeuble. Il ne devrait pas toutefois en gêner l'accès. Ce conteneur est réservé à l'usage de l'entrepreneur et est destiné uniquement aux déchets industriels. **Veillez donc ne pas y déposer vos déchets.**

Pour prévenir les accidents, assurez-vous de vous tenir loin du chantier et des équipements de l'entrepreneur. **Respectez les périmètres de sécurité délimités par des rubans jaunes, des bornes ou des clôtures.**

